

Tribunal administratif de Lille



Christophe HERVOUET
Président du tribunal administratif de Lille



Sans retrouver son niveau d'activité précisée sanitaire, le tribunal administratif de Lille a, en 2021, enregistré 10 110 requêtes (8,11 % de plus qu'en 2020) en raison notamment de l'augmentation des contentieux de la fiscalité (+ 29,4 %), de la police administrative (+ 18,5 %) et des étrangers (+ 16 %).

Ainsi, cette année a été marquée par la forte mobilisation des équipes de magistrats, fonctionnaires du greffe et assistants de justice, qui a permis au tribunal de traiter plus d'affaires (10 340) et de réduire le nombre de dossiers en attente de jugement. Cet effort s'est matérialisé dans plusieurs domaines : 3 098 jugements rendus par les formations collégiales (contre 2 437 en 2020), 3 819 affaires traitées par des juges statuant seul (contre 3 413 en 2020), mais

aussi, tous modes de traitements confondus, 1 508 référés dont 977 urgents.

L'année 2021 aura aussi été celle d'une amélioration des procédures de traitement des demandes d'aide juridictionnelle, dont la durée a été réduite des deux tiers.

Enfin, la médiation a poursuivi en 2021 son développement : 244 médiations ont été proposées aux parties, et 86 ont été effectivement engagées (contre 5 en 2018, 52 en 2019 et 72 en 2020). Le tribunal poursuivra ses efforts en 2022 dans un nouveau contexte, puisque de nombreuses tentatives de rapprochement entre les parties seront faites avant la saisine du juge dans le cadre de la nouvelle « médiation préalable obligatoire ».

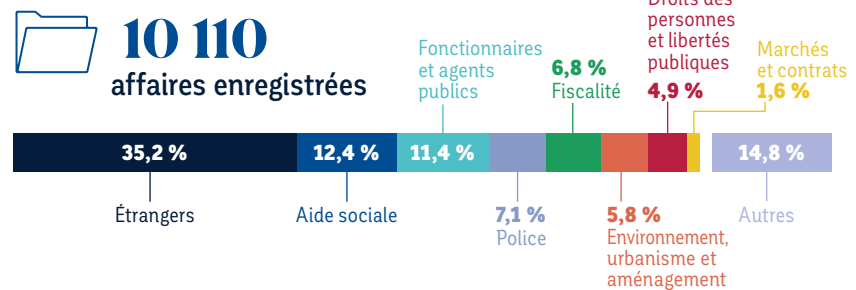
2021 en chiffres



Effectifs de la juridiction

101 personnes dont :

- 41 magistrats
- 51 agents de greffe
- 6 assistants de justice




10 340 affaires jugées
↑ 10,48 % par rapport à 2020



10 mois et 15 jours de délai prévisible de jugement
↓ 11,6 % par rapport à 2020



+ **65 %** de médiations par rapport à 2019



1 508 référés jugés dont 211 « liberté » et 606 « suspension »